

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

123-64. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 123-64.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 14 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Roulotte.

Jeudi, 1er février, 1849.

M. L'orateur met devant la chambre les papiers suivants :—

Etats des affaires de la banque de Montréal, de la banque commerciale du district de Midland, de la banque du peuple, du chemin de fer de St. Laurent et du lac Champlain, et de la manufacture de coton à Sherbrooke.

Etats des biens immeubles de l'institut des artisans de Montréal, et des immeubles de la société des missionnaires baptistes du Canada.

Rapports des sociétés d'agriculture. Dix-huit pétitions sont présentées et mises sur la table.

De J. Bazeau et autres, de Ste. Martine, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essayées pendant les troubles de 1837 et 1838.

De John Nolan, écuyer, président et et au nom de la compagnie des propriétaires du chemin de fer du St. Laurent et du lac Champlain, demandant un système plus équitable de droits de quaiage payés aux commissaires du havre.

De Révérend J. B. Grenier et autres, habitants du village de St. Arcène de Kakoua, demandant une réduction dans le prix de terres, dans le township Viger, et demandant du délai pour le paiement, et demandant une aide pour en améliorer les chemins.

De B. Dionne et autres, des paroisses St. George de Kakoua et de St. Arcène de Kakoua, comté de Rimouski, demandant que la paroisse de St. Arcène de Kakoua soit érigée en municipalité distincte pour les fins de l'éducation.

Du maire et des conseillers de la municipalité de Rimouski, demandant que la distribution des statuts provinciaux se fasse d'une manière plus générale.

De Alexis Gagné, de la paroisse St. Louis de Kamouraska, demandant le paiement de son compte comme officier-rapporteur dans l'élection des officiers de paroisse pour la dite paroisse en 1844.

Du maire et des conseillers du comté de Rimouski, demandant une division du dit comté pour toutes les fins quelconques et demandant que toute la paroisse de la Rivière du Loup soit comprise dans le dit comté.

De George B. De Bourcherville, de Montréal, écuyer, demandant que la chambre lui permette de soumettre à son examen une machine inventée par lui dont la force motrice se renouvelle d'elle-même, et demandant une aide pour mettre la dite machine en opération, si elle est jugée utile.

Du Révérend L. A. Barrat et divers habitants du comté de Kamouraska, demandant que la pétition qui veut établir le chef-lieu dans la paroisse de la Rivière du Loup ne soit pas écartée favorablement.

De Madame M. A. F. Viger et autres directrices et officiers de l'école des orphelins catholiques de Montréal, demandant une aide pour le soutien du dit asyle.

La chambre se rend au pré du gouverneur, dans la salle du conseil législatif, où son excellence veut bien donner la sanction royale au bill intitulé : "Acte d'amnistie pleine et entière, généralement accordé par sa majesté la reine."

L'hon. M. Sherwood présente un bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent; seconde lecture, le 20 Février.

M. W. H. Scott présente un bill pour pourvoir à l'amélioration de la Rivière-Du-Chêne, dans le comté des Deux-Montagnes; seconde lecture, jeudi prochain.

M. Christie présente un bill pour établir un tribunal pour décider le mérite des accusations portées par l'assemblée législative de cette province; seconde lecture, ce jour en quinze.

L'hon. M. Boulton, du comté des ordres permanents, fait rapport que ce comité a examiné la pétition de M. A. Papi-neau et A. A. Trotter, demandant le pouvoir d'ériger un pont de péages sur le Chateauguay, et aussi les pétitions de L.

G. Brown et autres, en faveur de la dite demande, et du Révérend E. Blyth et autres, contre, et trouve que les pétitionnaires n'ont pas obtenu l'avis exigé par la 66e règle.—et que pour les pétitions du président, directeurs et compagnie de la banque de Gore, de Benjamin Quimet et autres, de George O'Kill Stuart et autres, de James Porter et autres,—et les diverses pétitions qui ont rapport à la division du comté de Kent,—elles ne tombent point sous l'opération de la 66e règle.

Sur motion de M. Taché, une adresse est votée, demandant "un état des droits prélevés sur certains articles venant des Etats-Unis, lesquels peuvent être affectés, par la passation d'un acte pour établir un système d'échange avec les Etats-Unis sur un pied de réciprocité."

Sur motion de M. Laurin, une adresse est votée, demandant un état de la quantité de bois de construction exporté par mer, durant l'année 1848, au compte des marchands de bois.

Sur motion de M. Chauveau, un comité spécial est nommé pour s'enquérir des causes et du degré d'importance de l'émigration qui a eu lieu annuellement du Bas-Canada aux Etats-Unis, la classe et, s'il est possible, le nombre de personnes qui ont émigré durant les cinq dernières années le sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré et les meilleurs moyens de prévenir cette émigration à l'avenir.

Sur motion de l'hon. M. Hincks, la chambre se formera demain en comité pour prendre la harangue de son excellence en considération.

L'hon. M. Hincks présente une réponse à l'adresse présentée par M. Taché ce jour.

M. Watts fait rapport de la résolution suivante, passée en comité hier :—

Résolu,—qu'il est expédient que les petits-jurés assistant aux diverses cours d'assises et de nisi prius,oyer et terminer, d'évacuation générale des prisons et des divers cours des sessions de quartier et de cours de district dans le Haut-Canada, soient payés pour assister aux dites cours, à même les ressources locales.

L'hon. M. Boulton propose que les mots, "à même les ressources locales" soient effacés dans la dite résolution.

Pour.—MM. Boulton (Northfolk), Cryster, Malloch, McLean, Prime, Robinson, Scott, (Bytown), Sherwood, (Brookville), Sherwood (Toronto), Thompson.—10.

Contre.—M. Badgley, Baldwin, Beaudin, Bell, Blake, Bonfield, Brooks, Burritt, Cameron (Kent), Carter, Cayley, Chauveau, Christie, Davidson, DeWitt, Duchesnay, Dunas, Egan, Fortier, Fournier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, LaFontaine, LaPerrrière, Laurin, Levesque, Macdonald (Gingary), Macdonald (Kingston), Malloch, à 4 voix, McLean et McLean, Ervatt, McHott, à 3 voix, Morrison, Nelson, Nolan, Papineau, Polette, Richards, Seymour, Scott (Deux-Montagnes), Smith (Deux-Montagnes), Smith (Frontenac), Tuene, Viger, Watts, Wetton; à 17 voix.—1.

La résolution a alors été adoptée :—

Pour.—MM. Badgley, Baldwin, Beaudin, Bell, Blake, Bonfield, Brooks, Burritt, Cameron (Kent), Carter, Cayley, Chauveau, Christie, Davidson, DeWitt, Duchesnay, Dunas, Egan, Fortier, Fournier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, LaFontaine, LaPerrrière, Laurin, Levesque, Macdonald (Gingary), Macdonald (Kingston), Malloch, à 4 voix, McLean et McLean, Ervatt, McHott, à 3 voix, Morrison, Nelson, Nolan, Papineau, Polette, Richards, Seymour, Scott (Deux-Montagnes), Smith (Deux-Montagnes), Smith (Frontenac), Tuene, Viger, Watts, Wetton; à 17 voix.—10.

Contre.—M. Boulton (Northfolk), Cryster, Johnson, McFarland, Scott (Bytown), Sherwood (Brookville), Sherwood (Toronto), Thompson, Wetton.—1.

M. Seymour fait rapport de la résolution suivante passée hier en comité, et adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de Longueuil et Chambly, et de statuer que la moitié des péages prélevés en vertu de la dite ordonnance, seront payés en allant, et l'autre moitié en revenant par les diverses barrières placées sur les divers chemins mentionnés dans la dite ordonnance; et pour révoquer la 12^e section de la dite ordonnance.

M. Davignon introduit un bill pour amender l'ordonnance ayant rapport au chemin à barrières de Longueuil et Chambly; seconde lecture mardi prochain.

Sur motion de M. Nolan l'affaire de M. Vansittart est de nouveau remise à lundi prochain.

La seconde lecture du bill des lettres de change à l'intérieur et des billets promissaires est remise à lundi prochain.

La séance est levée à sept heures du soir.

Vendredi, 2 février 1849.

M. l'orateur met devant la chambre, les comptes de la maison de la Trinité de Québec, pour 1848, et le rapport des syndics du pensionnat des amis pour 1848.

Dix-huit pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions reçues et lues :— De Xavier Maloche et autres, de la paroisse de St. Thimothée de Beauharnois, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essayées par le fait des hommes qui travaillaient au canal Beauharnois.

Du conseil de la municipalité de la seconde division du comté de Beauharnois, demandant la révocation de l'acte du conseil municipal et l'établissement des municipalités de paroisses ou de townships de l'union des townships et des paroisses.

Du conseil de la municipalité de la seconde division du comté de Beauharnois, demandant une aide pour construire un chemin depuis le village de Huntington jusqu'au lac St. François.

Des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, demandant le pouvoir de disposer d'une partie de leurs biens.

De Amable Archambault et autres, de l'Assomption, demandant l'autorisation de bâtir un pont sur la rivière de l'Assomption.

De J. C. Faribault et autres, des comtés de Leinster et Berthier, demandant une aide pour rendre la rivière de l'Assomption navigable.

De L. Z. Nolin et autres, du village et de la paroisse de l'Assomption, demandant que A. Archambault et autres ne soient pas autorisés à bâtir un pont sur la rivière de l'Assomption.

De Joseph C. Bélanger et autres, de St. Anselme, demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière Echemin, dans la paroisse de St. Anselme.

De Charles H. Lassimoye, de la cité de Montréal, demandant que la balance à lui due comme principal instituteur de la société d'éducation des Trois-Rivières, lui soit payée.

De Madame Ellenor Teod, de la cité de Québec, se plaignant de l'injustice commise envers son mari, en l'emprisonnant sous soupçon de trahison dans l'année 1838, ce qui a abrégé sa vie, et demandant justice.

De la société bienveillante des dames de Montréal, demandant une aide pour le soutien de la dite institution.

De la sœur Ste. Jeanne de Chantal et autres, sœurs de charité, demandant à être incorporées.

Du très-révérend évêque catholique de Montréal, demandant une allocation pour les enfants trouvés, des sœurs de charité de l'hôpital-général.

Du très-révérend évêque catholique de Montréal, demandant une aide pour rencontrer les frais de bâtisses et autres dépenses du petit séminaire de Ste. Thérèse.

De la société d'éducation de Québec, demandant l'allocation ordinaire au soutien de la dite société.

Des directrices de l'association charitable des dames catholiques de Québec, demandant une aide pour le soutien de la dite institution.

De l'hon. William Walker et autres, de la cité de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de "la compagnie du gaz de Québec."

De Thomas Bourke et autres, du district de Québec, demandant la révocation de cette partie de la 3^e et 4^e Vie : chap. 42, qui leur défend de vendre des boissons fortes en quantité moindre que trois demiars.

De M. Lemesurier, Tilstone et Cie., marchands et autres, de la cité de Québec, demandant un acte pour l'inspection du poisson et de l'huile provenant des pêcheurs anglais.

De Jos. Légaré et autres, de la cité de Québec, demandant que l'intérêt payable au gouvernement sur les débetures du feu de Québec, leur soit remis en plein.

De E. Dalaire, éc., et autres, de la rive sud du St. Laurent, dans le voisinage de Québec, demandant que le cul de-sac ne soit pas changé en marché.

De H. Gowan, éc., et autres, de Québec, demandant que le chemin de Charles-

bourg soit mis sous le contrôle de la commission des chemins à barrières de Québec.

De W. K. McCord, éc., et autres de la cité de Québec, demandant un remède à certains griefs qui ont rapport à la corporation de Québec.

Du rév. John Cook, D. D., et autres, ministres doyens, et syndics de l'église St. André, dans la cité de Québec, demandant une aide en faveur de l'école qui est attachée à la dite église.

De Mademoiselle Eliza Taylor, secrétaire, et au nom du comité des dames qui contiennent les affaires de l'asile des orphelins protestants de Québec, demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution.

De révé. George Machie, D. D., président, et autres, du comité d'administration de l'école nationale à Québec, demandant une aide en faveur de la dite école.

De Lady Stuart et autres, dames du comité de l'école des petits enfants à Québec, demandant l'allocation ordinaire pour le soutien de la dite institution.

De la société littéraire et historique de Québec, demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution.

De la société littéraire et historique de Québec, demandant que sa charte soit amendée en établissant que le quorum nécessaire pour la transaction des affaires soit de trois membres.

De Z. Williams et autres, de Québec, demandant qu'il soit adopté des mesures pour établir un meilleur système pour arrimer les cargaisons de bois de construction dans les vaisseaux.

De Jos. Bistodeau et autres, du village de St. Hyacinthe, demandant la passation d'un acte pour incorporer le dit village comme municipalité distincte et séparée.

De révé. A. Thérèse, de—Terrebonne, demandant une aide pour le collège Masson de Terrebonne.

Pétitions renvoyées à des comités :—

De John Jorran et autres du comté de Haut-Canada,—de Joseph C. Bélanger et autres, de St. Anselme,—de la congrégation de l'église St. André, Montréal,—de John S. McCollum et autres, du Township de Nelson,—et de Louis Legendre et autres, de St. Louis de Lubéville.

Sur motion de M. Chauveau, deux membres sont ajoutés au comité d'enquête sur l'émigration nommé hier.

M. Fortier fait rapport sur la pétition de Alexandre Parker et autres, qu'un chemin de communication entre le pont de la rivière des Outaries, près des sources minérales de Cap-Croix et celui de l'Assomption sur la rivière Petite-Nation devrait être entrepris et commencé sans délai.

M. Holmes introduit un bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lac Beauport et pour d'autres fins; seconde lecture, lundi prochain.

Et aussi un bill pour incorporer la compagnie du télégraphe entre Montréal et Troy; seconde lecture, lundi prochain.

M. W. H. Scott propose que la pétition du Dr. James Bowie, de la cité de Montréal, soit renvoyée à un comité spécial; renvoyé sur divoie.

M. Jobin présente les trois bills suivants; seconde lecture, jeudi prochain :

Bill pour incorporer la communauté des sœurs de Ste. Croix dans la paroisse de St. Laurent district de Montréal pour les fins de l'éducation.

Bill pour incorporer l'académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal.

Bill pour autoriser Louis Comte à recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de St. Edouard, dans le district de Montréal.

L'hon. M. Hincks présente un état des émissions mensuelles des billets de banque, indiquant le montant de la taxe prélevée sur ces billets, depuis qu'ils sont imposés.

Aussi un état de la quantité du bois de construction exporté par mer du district de Québec.

La chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris la harangue de Son Excellence en considération :—

L'hon. M. Hincks propose que des subsides soient accordés à sa majesté, et la motion est remise à un comité pour mardi prochain.

Le Bill pour l'élection des Townships est

lu une seconde fois et grossoyé.

Le Bill du traité des revenus est lu une seconde fois et renvoyé à un comité pour mardi prochain.

La chambre se forme en comité sur l'échange de certains articles avec les Etats-Unis sur un pied de réciprocité, et passe une résolution dont il sera fait rapport mardi prochain.

Les autres ordres du jour sont remis à mardi prochain.

A minuit et demi, la séance est levée.

Lundi, 5 février 1849.

Vingt-huit pétitions sont présentées et mises sur la table.

Un bill grossoyé pour confirmer l'érection de certains townships et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships, est lu pour la troisième fois et passé.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

Du bureau de l'institution royale pour la diffusion des connaissances (en leur capacité de visiteurs de l'université du collège McGill) et gouverneurs de la dite université, demandant une allocation en faveur de la dite université et pour y introduire certaines améliorations.

De l'hon. J. R. Rolland, juge en chef du district de Montréal, et autres, de la cité de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de "l'Association de discipline de la prison de Montréal."

De Andrew Smith et autres, du district de Brock, demandant une aide pour construire une ligne principale de chemin de fer entre Québec et Montréal, de là jusqu'à Kingston, Toronto et Hamilton, et de là jusqu'au port de Sarnia et Windsor, à la frontière occidentale de la province.

De Antoine Talbot, de la paroisse de Beaulieu, comté de Beauce, demandant que son protégé contre le vol et la violence des personnes qui exploitent les pêcheries sur les côtes du Labrador.

De W. H. Fowler, éc., et autres, de Durham et autres townships dans le comté de Drummond et de Melbourne, et autres townships dans le comté de Sherbrooke, demandant que les deux townships forment un nouveau comté qui sera appelé comté de Richmond avec le village de Richmond comme chef-lieu.

Du rév. C. LaRoque et autres, de St. Jean de la Croix, comté de Chambly, demandant une allocation pour l'érection d'une académie dans le dit village.

Du rév. J. C. Léonard, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour incorporer la "communauté des rév. Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie."

De James Motz, éc., de la cité de Québec avec, demandant la passation d'un acte pour lui assurer la jouissance du pont dont il est le propriétaire sur la rivière Echemin, et qu'il soit indemnisé de pertes qu'il a endurées par suite de l'interprétation vicieuse de l'acte qui lui a accordé le privilège de construire le dit pont.

De Pierre Cartier et autres de St. François de Lac Ste. Pierre demandant que certaines procédures adoptées pour compléter la construction de l'église de la dite paroisse soient égales.

De Emma Centwell et autres, de la paroisse St. Jean Chrétostôme, comté de Beauharnois, demandant que l'acte 8 Vic., chap. 40, établissant les municipalités de paroisses et de townships soit remis en vigueur; et demandant certains amendements à l'acte des écoles élémentaires.

De Jos. Duceau et autres, de la seigneurie de Beauharnois, demandant certaines facilités pour avoir et obtenir des titres des concessions et des mutations de terre dans la dite seigneurie.

De B. Marmont et autres, de St. Jean des Chailions et autres paroisses demandant une aide pour améliorer le chemin depuis le moulin de la paroisse de Gentilly jusqu'à la paroisse de St. Jean des Chailions.

De Jeffrey Hale, éc., et autres, président et membres de la société des écoles britanniques et canadiennes de Québec, demandant l'allocation ordinaire pour la dite société.

Du Maire et des Conseillers de la cité de Québec, demandant des amendements aux ordonnances qui incorporent la dite cité.

De la banque de Montréal, demandant que le temps accordé pour augmenter leur

capital soit prolongé.

De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Québec, demandant la possession d'un acte pour les autoriser à continuer et prolonger le dit chemin de fer, et demandant à être incorporée sous le nom de "la compagnie de chemin de fer de la grande jonction de St. Laurent et des Outaouais."

De Charles James Stuart, de la cité de Québec, écrivain, demandant la possession d'un acte pour l'autoriser à pratiquer comme avocat, procureur, solliciteur et procteur, (proctor) dans le Bas-Canada, à la discrétion des juges devant lesquels il pourra être examiné suivant la loi.

L'hon. M. Cameron (Kent) présente le rapport des commissaires sur les travaux publics, pour 1848.

L'hon. M. Prieé présente un état de comptes rendus de tenue effectués dans les paroisses de Québec, dans la seigneurie de Lauzon et dans les seigneuries des jésuites, dans le district de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pendant l'année 1848.

Sur motion de M. Latendresse, la pétition de Antoine Talbot, reçue ce jour, est renvoyée à un comité spécial, avec instruction de s'enquérir des abus et actes de violence commis sur les divers points de la côte de Labrador, par des pêcheurs étrangers qui viennent pêcher et faire sécher leur poisson sur la dite côte, et aussi des dommages qui peuvent être causés à la province dans l'exploitation de ces pêches, faite de gardiens des côtes pour protéger les sujets de Sa Majesté qui y ont des établissements de pêche.

A six heures, P. M. l'orateur déclare la chambre ajournée jusqu'à demain à dix heures A. M.

Mardi 6 février.

L'orateur met devant la chambre, les états des affaires des diverses banques.—20 pétitions sont présentées.

MM. Chabot et Lemieux sont ajoutés au comité sur la pétition de certains habitants de Lotbinière au sujet des biens de feu Messire Jean.

M. Polette fait rapport d'une résolution au sujet de l'admission libre de certains produits américains, dont nous avons déjà donné la liste.

M. Laurin propose de retrancher les animaux le bœuf et les viandes fraîches.—Cette proposition est négative par 52 contre 16.—La minorité se compose de MM. Chauveau, Davignon, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Guy, Latendresse, Laurin, Lemieux, Malloch, Marquis, Scott (2 Montagnes), Smith (Frontenac), Stevenson, Taché.

M. Henry Smith propose en amendement qu'il n'est pas opportun pour le présent d'adopter la dite résolution jusqu'à ce que les vues du congrès américain à ce sujet aient été communiquées au gouvernement provincial.

Cette proposition est négative par 50 contre 18.

La résolution principale est mise aux voix et adoptée par 58 contre 12.—La minorité se compose de MM. Brooks, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Guy, Latendresse, Laurin, Malloch, Marquis, Smith, (de Frontenac), Stevenson, et Taché.

M. Merritt introduit un bill basé sur cette résolution.

La chambre s'occupe de l'affaire Vansittut et s'ajourne au 8 du courant à 10. h. A. M.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



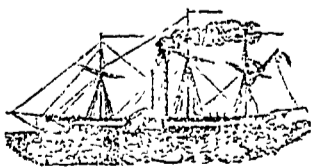
"Le trône chanterait quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 14 FÉVRIER 1849.

Notre Extra d'hier.

PAR LE TELEGRAPHE.

Arrivée du Niagara.



NOUVELLES D'EUROPE.

New-York 12 février.

Ce steamer est arrivé hier à Boston, avec des nouvelles d'Europe jusqu'au 27 janvier.

La rage pour la Californie se répand sur tout le continent; en Portugal, en Allemagne et dans le Danemarck, des bâtiments se préparent à transporter des aventuriers pour la Californie. Les ports anglais sont encombrés de voyageurs pour la même destination.

Le gouvernement anglais est sur le point

d'adopter des mesures pour opérer une réduction dans les dépenses de l'armée et de la marine.

La cour du Banc de la Reine, a rejeté les griefs d'Erreur dans les affaires de Smith O'Brien et ses co-accusés.

Une proposition préliminaire pour la dissolution de l'Assemblée nationale a été adoptée par cette chambre par 400 contre 396.

M. Marrast conserve sa place de président de l'Assemblée, au grand étonnement de tous.

M. Boulay (de la Meurthe) a été élu par l'Assemblée nationale, vice-président de la République.

11 Steamers capables de transporter de 700 à 1000 hommes sont en préparation à Toulon. Le bruit court que ces vapeurs sont pour une expédition en faveur du Pape.

Il y a un déficit de 15 millions de francs dans le trésor de la France.

Les républicains rouges deviennent plus entreprenants.

Une bataille sanglante a eu lieu aux Indes; plusieurs officiers distingués ont été tués. Windischgratz est entré dans Pesth, sans brûler une amorce.

Le pape a demandé l'intervention de l'Autriche pour le rétablir dans ses états.

Le sultan a aboli toutes les lois de proscription contre les chrétiens qui pourront à l'avenir aspirer aux premières dignités de l'empire.

Commerce. Il y a eu amélioration dans le marché monétaire anglais. Le commerce des céréales est languissant.—Débâtures du Canada, au pair.

(Morning Chronicle.)

Concert des amateurs Canadiens.

Depuis quelques temps un certain nombre de Dames et de Messieurs Canadiens Français se réunissent pour pratiquer des morceaux de musique des plus célèbres compositeurs, dans le but de donner à leur amis une agréable soirée qui leur fit oublier la monotonie de nos longs hivers. Vendredi dernier, les amateurs ont donné leur premier concert auquel nous avons eu la bonne fortune d'assister. Les invités au nombre de près de 400 emplissaient la grande salle de danse de l'hôtel St. George. Les morceaux avaient été choisis dans les œuvres des premiers compositeurs Français Italiens et Allemands, et exécutés avec un ensemble, un goût et un goût étonnant quand on considère que les exécutants avaient à lutter contre des difficultés musicales que l'habitude ou l'expérience acquise ne pouvaient leur expliquer; car tout le monde sait que dans notre Québec, la musique vocale s'est toujours bornée à l'exécution de quelques morceaux sacrés et à quelques chansonnettes.

C'est un devoir pour nous de dire que cette soirée est une des plus agréables que nous ayons jamais passées et nous sommes persuadé que chacun de nos nombreux auditeurs partage notre opinion à cet égard. Chacun des exécutants a rempli sa tâche avec un succès incontestable, et ce premier début promet pour l'avenir, de nouvelles jouissances musicales inconnues jusqu'à ce jour dans notre bonne ville.

Il serait injuste de ne pas mentionner d'une manière particulière les dames et messieurs qui ont exécuté les duos D'un métal si précieux du Barbier de Séville et Par pitié daigne m'entendre de la Norma. Quant aux messieurs ils ont également bien fait leur partie avec une précision une justesse, et un goût qui décèlent leurs connaissances musicales. Pour les dames, nous ne voudrions pas être injuste envers elles; mais vraiment il est difficile de décider entre elles. Néanmoins, dussions-nous encourir le châtiement de Paris, nous dirons que la dame qui a exécuté le duo du Barbier de Séville, a gagné par la beauté, la puissance du timbre de sa voix et la richesse de ses notes; et que la dame qui a chanté dans le duo de la Norma, sans posséder la belle et puissante voix de son émule, l'emporte par la douceur de sa voix, la précision de son chant qui dénote une excellente musicienne; mais toutes deux ont également surpassé l'attente des auditeurs.

Nous ne devons pas oublier M. Mott sous la direction duquel les amateurs font leurs études musicales, et qui a si habilement tenu le piano qui accompagnait le chant.

Notre confrère du Canadien a parlé dans son article sur ce concert, du chant à l'Anglaise, et cela avec raison. Néanmoins, en justice nous devons dire qu'il y a eu amélioration sous ce rapport dans le dernier concert où on a moins anglicisé que de coutume. Nous ne savons d'où vient cette ridicule et insupportable manie qui règne malheureusement chez nos concitoyens et surtout chez nos concitoyennes, de prononcer en chantant, le français de manière à ce que l'oreille n'en puisse saisir un mot. Nous les prions de vouloir se souvenir que notre langue française est assez noble, assez harmonieuse assez belle pour qu'on n'ait pas honte d'en accentuer chaque syllabe et chaque mot. Que d'ailleurs il est du plus mauvais goût possible de chanter de manière à ce que les paroles chantées ne soient pas comprises. Nous pensons que les paroles d'un chant quelconque sont faites

pour être entendues, autrement, à quoi sert le chant? S'il sert tout aussi amusant que d'entendre des sons parcourant le haut en bas en roulades éternelles, tout l'étendue de l'échelle musicale. Il nous est arrivé fréquemment d'entendre massacrer ainsi les plus belles compositions des poètes lyriques français... des souffrances nous ornaient et voilà tout; et quant nous demandions en quelle langue on avait chanté, on nous répondait, mais c'est en français. Nous admettons ce fait sur parole, car d'honneur, les mots chantés auraient pu être, grecs, hébreux, chinois, ou tartares qu'ils auraient été tout aussi intelligibles.

Le Bazar des Dames Catholiques de cette cité, a été ouvert hier. Il contient comme à l'ordinaire de magnifiques articles de goût et d'utilité, presque tous, dus à l'habileté et au travail de nos dames canadiennes françaises.

Les citoyens de Québec apprendront avec plaisir que G. Okill Stuart, Ecuyer a été unanimement réélu maire de cette ville.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Aubin publiée dans nos colonnes. Ceux qui désirent acquérir des connaissances sur une science qui a tant d'applications, feront bien de s'adresser à ce monsieur que l'on a eu occasion d'entendre déjà dans plusieurs lectures publiques.

Hier matin, un couple de nouveaux mariés descendait la rue la Fabrique, lorsque le cheval qui les conduisait, prit le mors au dent et renversa sur son passage un des poteaux du gaz qui se trouvait devant le magasin de Mr. Lecheminant. Heureusement que les époux en ont été quittes pour la peur.

M. Aubin continuera demain soir, sa lecture sur la Chimie.

La glace est arrêtée sur le Mississipi, le père des eaux, depuis St. Louis jusqu'à 20 milles du Caire.

Un exemple à suivre.—Les habitants du Massachusetts ont volontairement souscrit, l'an dernier, un million de piastres pour le soutien de leurs écoles, et \$200,000 ont été dépensés à Boston pour la construction de maisons d'éducation.

Les trembleurs, (secte protestante) des environs de Lowell ayant découvert dans un certain passage de l'écriture une défense de manger du lard, ont renoncé à ce mets et vont le porter en abondance au marché. Un journal remarque qu'ils sont devenus plus juifs sur ce point que les juifs même.

Nous prions ceux de nos abonnés qui nous doivent la première année de souscription à notre journal, échu le 15 décembre dernier, de bien vouloir nous en adresser de suite le montant.

HOMMAGE A WASHINGTON.—Dernièrement, une députation de Chippeways visitait le Capitole. Après avoir admiré la grandeur et la beauté de l'édifice, après s'être arrêtés devant les belles peintures qui ornent certaines salles, les Indiens, accompagnés d'une foule de dames et de messieurs, arrivèrent près de la statue de Washington, et la contemplèrent avec un sentiment d'admiration, mêlé de respect; puis l'un des chefs, O-ska-la-wis, vint s'asseoir en face de la statue, remplit son calumet de paix, et le tendit à l'image de Washington, en lui adressant ces paroles: "Grand père, nous vous pressons tous la main; nous avons fait un long voyage à travers la grande contrée que vous avez acquise pour votre peuple avec l'aide du Grand Esprit. Votre peuple est devenu bien puissant, le nôtre bien faible. Puisse le Grand Esprit qui vous a donné le succès, nous protéger maintenant et nous faire obtenir la faveur que nous réclamons de notre Grand-Père qui remplit maintenant le poste élevé que vous avez occupé le premier." Cette invocation naïve, traduite fidèlement par l'interprète, fut écoutée avec intérêt par tous les assistants.

Chemin de Fer de Québec à Halifax.

Rimouski, 11 février 1849.

M. LE RÉDACTEUR,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous informe que, j'ai eu l'honneur de présider une assemblée publique des habitants franc tenanciers des paroisses de St. Germain et Ste. Cécile du Bic qui a eu lieu ce jourd'hui, à la salle publique de cette paroisse. L'assemblée était très nombreuse et des résolutions en faveur du chemin à lisses projeté entre Québec et Halifax ont été unanimement adoptées. Et afin d'engager les personnes qui dirigent cette grande entreprise nationale à faire passer ce chemin par Rimouski, les habitants composant l'assemblée ont promis que le terrain sur lequel passerait le chemin à lisses serait par eux donné gratuitement. Le temps presse et vous aurez prochainement les résolutions passées à la dite assemblée.

Tout à vous
JOHN HEATH.

Population

DU HAUT ET DU BAS-CANADA.

Les tableaux suivants ont été présentés à l'Assemblée législative mardi dernier, par M. l'inspecteur-général, en réponse à une adresse du 25 janvier qui les demandait. Ces tableaux font voir que la population actuelle du Haut-Canada est de 722,087 âmes. Celle du Bas-Canada, d'après des calculs approximatifs, faits avec le plus grand soin, s'éleverait à 768,334 âmes. Le Bas-Canada n'aurait donc aujourd'hui que 45,247 habitants de plus que le Haut-Canada. En présence de ces chiffres, n'est-il pas évident que la représentation basée sur la population serait toute à l'avantage du Haut-Canada? Nous aurions à peine, à la première élection, quelques voix de plus que le Haut-Canada, et ensuite il obtiendrait contre nous, une grande majorité. Puisqu'il y a population augmentée si rapidement, c'est bien pour cela que les Tories du Haut et du Bas-Canada sont en faveur d'une réforme électorale basée sur la population. Doit-on leur aider?

ÉTAT PRÉSENT des collèges électoraux du Haut-Canada, indiquant les comités-cités et villes, le nombre des habitants et celui des membres élus dans chaque collège électoral.

Table with 4 columns: Comtés, Cités & Villes, No. d'habitants, Membres. Lists various regions like Middlesex, Waterloo, Halton, etc., with their respective populations and number of members.

Total 723,087 42

Le recensement d'après les âges fait monter la population du Haut-Canada, à 725, 879.

COLLÈGES ELECTORAUX du Bas-Canada.

indiquant le chiffre de la population dans chaque collège électoral en 1844, et celui de la population présumée en 1848, d'après une série de calculs; l'accroissement est porté à 77,552, et cet accroissement est rétribué parmi les divers collèges électoraux, d'après l'hypothèse adoptée par l'honorable Colonel Taché. Comme il n'a été fait aucun recensement dans le Bas-Canada depuis 1844, il est devenu nécessaire de faire une série de calculs approximatifs.

Table with 4 columns: Collèges Electoraux, Recensement de 1844, ditto de 1848, No. de membres. Lists various regions like Cité de Montréal, Comté d'Huntingdon, etc., with their respective populations and number of members.

Table with 2 columns: Name, Population. Lists Montmorency, Bonaventure, Gaspé, Mégantic, etc., with their respective populations.

WALTER C. CROFTON,

Secrétaire.

Bureau d'Enregistrement et de Statistique. Bureau de l'Inspect. Général. 26 janvier, 1849.

ANALYSE

ou

Bill de Judicature,

Introduit par l'honorable L. H. Lafontaine.

(Suite et fin.)

71.—Le tarif sera affiché dans un endroit apparent de la cour.

72.—L'exécution de la cour de circuit, seront émancipés 15 jours après le jugement, contre les biens mobiliers du défendeur, et adressés, à un huissier qui n'aura aucune commission sur les deniers qu'il prélèvera, et fera rapport de l'exécution au jour fixé en icelle. Mais lorsque le jugement excédera £10 courant, l'exécution émanera contre les biens mobiliers et immobiliers du défendeur; mais dans ce dernier cas l'exécution sera adressée au Shériff du district.

73.—Si des immeubles ou des meubles du défendeur se trouvent dans un autre district, l'exécution sera adressée au shériff de tel autre district pour la saisie des dits biens; et dans le cas de saisie de meubles, le shériff rapportera l'exécution devant la cour qui l'aura émanée; et dans le cas de saisie d'immeubles, le rapport s'en fera devant la cour supérieure du district.

74.—Dans le cas de saisie d'immeubles mentionnée dans la clause précédente, la cour supérieure pourra ordonner la transmission du record.

75.—Les oppositions aux saisies mobilières seront rapportées devant la cour qui aura émané l'exécution, laquelle cour décidera sur les dites oppositions.

76.—Les juges de circuit revêtus des pouvoirs et autorité, pour la vérification des testaments, nomination de tuteurs, curateurs, clôture d'inventaire et autres matières requerront célérité.

77.—Nomination des greffiers des circuits; ils pourront nommer des députés.

78.—Les mineurs admissibles de 14 ans pourront poursuivre le recouvrement de leurs gages n'excedant pas £6. 5s.

79.—Lieux où se tiendront les circuits.—(Nous les donnons plus bas dans un tableau.)

80.—Les causes pendantes ne seront pas affectées par les changements faits dans les limites des circuits.

81.—Chaque jour juridique en vacance et les six premiers de chaque terme, des cours de circuit seront jours de rapport pour les causes susceptibles d'appel. Le greffier pourra recevoir le rapport des sommations et les défenses.

82.—Des sessions de la Paix seront tenues à Chicoutimi aussitôt qu'une prison y aura été bâtie.

83.—Les cours des commissaires abolies dans les cités de Québec et de Montréal.

84.—La juridiction d'une cour, ou le droit d'appel seront décidés par le montant réclamé et non par celui accordé par le jugement. Mais si le montant accordé est tel qu'il aurait pu être recouvré dans une cour inférieure, le demandeur n'aura droit qu'aux frais qui lui auraient été accordés s'il avait poursuivi devant telle cour inférieure, à moins que la cour devant laquelle le procès aura été intenté n'en décide autrement.

85.—Les confessions de jugement de vant toute cour, excepté dans les causes non appellables, seront précédées de la comparution du défendeur qui ensuite prononcera sa confession par écrit signée de lui et de son procureur ad litem. Et si le demandeur accepte telle confession, jugement sera entré en conséquence contre le défendeur. Dans les causes non appellables, cette confession pourra être faite de vive voix, cour tenant.

86.—Lors d'une confession de jugement, non acceptée par le demandeur, ce dernier n'obtient pas jugement pour une somme plus forte que celle admise par la confession, le défendeur aura droit à tous les frais par lui encourus depuis telle confession.

87.—Tous les faits congnus dans les

écritures (pleadings), des parties, qui ne seront pas niés par la partie adverse, ou qu'elle ne déclarera pas lui être inconnus, seront considérés comme admis; et les frais pour prouver un fait nié, seront à la discrétion de la cour...

88.—Il sera suffisant pour soutenir toute écriture (pleading) que les faits qui y sont allégués s'accordent suffisamment avec les faits prouvés, et que la cour soit d'avis que la partie adverse n'ait pu être induite en erreur sur l'effet des faits allégués et prouvés.

89.—Nul forme d'action, ni termes formels ne seront nécessaires dans aucune action, défense ou écriture (pleading); il suffira que les parties exposent de bonne foi et au meilleur de leur connaissance les faits tels qu'ils sont et qu'elles alléguent la vérité de ces faits et l'intention de les prouver, en termes simples et concis aux quels peuvent s'appliquer les règles d'interprétation des mêmes termes dans les transactions ordinaires de la vie.

90.—Le procès par jury n'aura lieu que dans les affaires au dessus de £10 courant.

91.—Dans les affaires de commerce, les parties pourront s'interroger sur faits et articles.

92.—Si un jour auquel une chose doit être faite en vertu de cet acte, se trouve être un jour férié ou un dimanche, telle chose sera faite le jour juridique suivant.

93.—Le mot sterling, dans toute action commencée après le 20 avril 1844, signifiera que chaque livre sterling est égale à £1. 4. 4. courant.

94.—La demande en intervention se fera sans permis de la cour ou du juge et sur la simple demande faite à cet effet au greffier de la cour; et cette demande aura l'effet de suspendre toute procédure pendant trois jours dans la cause dans laquelle un tiers aura demandé ainsi à intervenir; pendant ce délai de trois jours la demande en intervention devra être signifiée aux parties intéressées et rapport d'icelle fait dans le bureau du greffier; si non, telle intervention sera nulle par ce fait même et la procédure dans la dite cause continuera comme si telle intervention n'avait jamais été demandée.

95.—Lorsqu'un Writ devra être signifié dans plusieurs districts il en sera dressé autant d'originaux qu'il y aura de districts dans lesquels il devra être signifié.

96.—Les absents seront appelés par avertissement dans les journaux.

97.—Les juges de la cour supérieure et de circuit en revêtus du pouvoir conféré par la loi en vertu de l'acte des locataires.

98.—Le locateur ne pourra empêcher la vente des effets de son locataire, mais sera sur le produit de la vente d'iceux, colloqué par privilège sur opposition par lui formée à cet effet.

99.—Les cautionnements à la couronne qui seront parfaits, seront recouverts par poursuite, à l'instance des officiers en loi de la couronne.

100.—Les pouvoirs conférés par l'acte d' Habeas corpus, sont transmis, aux cours supérieures et de circuit et aux juges d'icelles qui exerceront ces pouvoirs concurremment avec les juges de la cour du Banc de la Reine.

101.—Chaque fois que la cour supérieure ou de circuit ordonnera qu'une chose soit faite dans un district autre que celui dans lequel une affaire sera pendante, que tel ordre aura été pendant quatre jours entre les mains du greffier de la cour de tel autre district, les parties pourront procéder comme si la cause était pendante dans ce district, et tout avis relativement à telle cause laissé au bureau du dit greffier sera une signification suffisante, à moins que la partie n'ait fait élection de domicile dans un rayon d'un mille de distance du bureau du greffier.

102.—La cour supérieure ou six juges d'icelles, feront des règles de pratique, un tarif d'honoraires dans le cours de l'année qui suivra la mise à exécution du présent acte, tant pour la dite cour que pour la cour de circuit. Les règles de pratique et le tarif actuels demeureront, en force en vertu du présent acte.

103.—Les avocats pratiquants devant

les cours de circuit, feront élection de domicile dans chacun des circuits à une distance d'un mille du bureau du greffier de tels circuits.

104.—Les commissaires pour recevoir les affidavits de la cour supérieure recevront aussi ceux de la cour de circuit.

105.—Greffiers de circuit, ne pourront pratiquer comme avocats et procureurs.

106.—Donneront caution.

107.—Cautionnement des huissiers.

108.—Nomination des huissiers dans les nouveaux districts.

109.—Huissiers n'exerceront que dans les limites du district pour lequel ils auront été nommés et pourront être destitués.

110.—Après l'entrée du présent acte en opération, les huissiers donneront un nouveau cautionnement au montant de £100.

111.—Les huissiers de la cour supérieure d'un district, seront huissiers de la cour de circuit du même district; de même des Shériffs.

112.—Les huissiers ne pourront être témoins dans une cause lorsqu'ils auront signifié la sommation dans cette même cause.

113.—Punition des malversations commises par les officiers des cours.

114.—Chacun des juges circuit aura un salaire annuel n'excédant pas six livres courant, frais de voyages compris.

115.—Interpretation du présent acte.

116.—Les cours de justice et les prisons dans les districts nouveaux seront bâties aux frais de la province conformément à l'ordonnance 4 Vict. c. 20.

117.—Le présent acte entrera en vigueur le

TABLEAU DES COURS DE CIRCUIT, d'après le bill précédent. DISTRICT DE QUÉBEC.

- 1 Circuit de Québec.—Les derniers 6 jours de chaque mois, Août excepté.
2 Rimouski 19 au 28 de janvier, mai et septembre.
3 Kamouraska 1 au 10 de février juin et octobre.
4 St. Thomas 13 au 22 de février, juin et octobre.
5 Lévis 16 au 25 février 19-28 juin, 29-20 octobre.
6 Beauport 1 au 10 de mars, juillet et novembre.
7 Lotbinière 13 au 22 de mars, juillet et novembre.
8 Portneuf 7 au 16, janvier, mai et septembre.
9 Saguenay 1 au 10 de mars, juillet et octobre.
10 Charlotville, les derniers 6 jours de juridiction de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre de chaque année.

DISTRICT MONTRÉAL.

- 1 Circuit de Montréal. Les derniers 6 jours juridiques de chaque mois, Août excepté.
1 Berthier, 21 au 30 de janvier, mai et septembre.
3 La Compagnie, 1 au 10 de mars, juillet et novembre.
4 Terrebonne, 12 au 21 de mars, juillet et novembre.
5 Montmagny, 7 au 16 de janvier, mai et septembre.
6 Ottawa, 20 au 29, janvier, mai et septembre.
6 Fanduel, 1 au 10 de mars, juillet et novembre.
8 Beaufort, 12 au 21 de mars, juillet et novembre.
9 St. Jean, 10 au 19 février, juin et octobre.
10 Missisquoi, 21 au 30 février, juin et octobre.
11 St. Hyacinthe, 10 au 19 février, juin et octobre.
12 Richelieu, 21 au 30 février, juin et octobre.

- DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES
1 Circuit des Trois-Rivières.—Les derniers 6 jours juridiques de chaque mois
2 de Yamaska, 10 au 19, février, juin et octobre.
3 de Gentilly, 10 au 19 mars, juillet et novembre.

DISTRICT DE ST. FRANÇOIS.

- 1 Circuit de Sherbrooke.—Les derniers 6 jours juridiques de chaque mois de l'année, Août excepté.
2 Richmond, 10 au 19, mars et septembre.
3 Eaton, 1 au 10 mai et novembre.
4 Stanstead, 15 au 24 mai et novembre.

COUR DU BANC DE LA REINE.

- Comme Cour d'Appel.—à Québec; 7 au 18 janvier, 1 au 12 juillet.
" " " à Montréal, 1 au 12 octobre.
Comme Cour Criminelle.—à Québec, 20 au 30 janvier, 14 au 21 juillet.
" " " Montréal, 11 au 29 mars et octobre.
" " " Trois Rivières, 2 au 8 février, 11 au 18 septembre.
" " " Sherbrooke, 12 au 18 février, 1 au 7 octobre.

NAISSANCE.

À la Rivière du Loup, le 7 du courant, la Dame de J. B. Pouliot, écuyer, J. P. a mis au monde une fille.

PAR LE TELEGRAPHE. CONSEIL LEGISLATIF.

Lundi, 12 février, 1849.

L'hon. M. Taché introduit un bill pour accorder aux dames religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, le droit d'acquiescer des immeubles jusqu'à un certain montant. Deuxième lecture le 14.

Le bill pour ratifier l'érection de certains townships est passé et renvoyé à l'assemblée législative.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

12 février.

Une adresse est votée pour obtenir communication de tous documents au sujet de l'affaire de Joseph Donnegani.

Une semblable adresse pour obtenir l'état des actions intentées pendant les derniers 12 mois devant la cour B. R. du district de Montréal.

M. Lafontaine présente et soumet à la chambre les documents demandés relativement à la nomination des juges Bédard et Aylwin. L'impression de ces documents est ordonnée.

Mardi 13.

La chambre se forme en comité sur l'indemnité à accorder aux pertes causées par la rébellion de 1837 et 38. Une violente discussion est maintenant engagée et se continue. MM. Hincks, Nelson et Prince ont parlé pour les résolutions. MM. Gogy et McNabb, contre.

Correspondance.

- Messire F.—Nicolet.—12 mois.
Messire P.—St. Croix.—12 mois.
Mr. Blaise C.—Islet.—journaux expédiés. Votre abonnement datera du 7 février.
Mr. Jos. F.—Pointe Levy.—journaux expédiés; votre ab. date du 12 courant.
Messire D.—Pointe Levy.—6 mois.
Messire J.—do.—6 mois.
R. N. L.—Islet, Isle Verte.—journaux expédiés; votre abonnement date de ce jour.

Cours populaire de Chimie.

À la demande d'un grand nombre de personnes, le sousigné donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du sousigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PASTRE (pour un monsieur et une dame.) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN.

Québec, 14 février, 1849.

LE SOUSSIGNÉ

VIEND de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships.

—ACSSI.—

Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité.

W. Le CHEMINANT,

No. 4, Rue la Fabrique.

Québec, 12 février, 1849.



LS. LEMIEUX, RELIEUR.

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE,

Au-dessus de chez M. Bethel, Carillonier.

vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand. Québec, 12 février, 1848.

A LOUER.

DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 16

Rue Sous-le-Port, Haute-Ville.

S'adresser à P. V. ROUCHARD.

Québec 17 janvier 1849.

John D. Tripp.

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'espargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Conters et Luceb prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH ANCIENNE LORLETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements civils, est très-propre pour ces parties de plaisir. Elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de Photé St. Léon, son désir de plaire.

Il est constamment en main. J. HOUGH.

N. B. Les ordres pour diners, soupers, balls, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St. Anne, recevront l'attention immédiate. rue St. Anne } 12 janvier 1849 }

ETUDE DE NOTAIRE.

Le sousigné tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau au n. 1, Rue d'Aiguillon porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER.

Québec, 12 Janvier 1848.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand.

W. Hamilton,

No. 63, rue St. Pierre,

Québec 15 décembre 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débetures du Townement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au sousigné et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FFLIX GLACKEMEYER.

REPertoire NATIONAL.

Ceux qui de-nent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à M. M. F. V. LESTER, agent. Québec, 15 Sept. 1838.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

SPÉCIALITÉ

Pour les Chaussures des

DAMES & MESSIEURS.

BOTTES VERNIS.

Bottes & Bottines de Drap,

PATRONS ÉLEGANTS.



ETIENNE ALAIN,

CORDONNIER,

Grande Rue du Faubourg St. Jean.

PREND la liberté d'informer le public et ses nombreux pratiques en particulier, qu'il est résolu de vendre à des prix très réduits. Il aura toujours en magasin ce qu'il y a de meilleur et de plus élégant dans la cordonnerie.

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien; Veau français verni, Prunel et Drap de toutes couleurs. Souliers, Escarpins, Pantoufles, &c.

Bottines et Souliers en Prunel, pour dames et enfants, en cuir à patente, etc., sur patrons nouveaux et anciens.

N. B.—Il a constamment en magasin un assortiment très étendu de CHAUSSURES DE CAOUTCHOU, pour Dames et Messieurs.

Québec, 9 Février, 1849.

Competition Extraordinaire

LES Chefs de maisons et les personnes économiques, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invités à s'adresser à

L'ETABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL

DE COTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERCERIE

N. O. 5, RUE ST. JEAN.

Le sousigné informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à une perte de 25 par 100 sur le prix courant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énumérer ses différents degrés et qualités; le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'aient été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inférieurs tant pour la variété et l'éclat que pour le bon marché; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fournissent d'avertissements— chose mieux connue dans le monde commercial sous le nom de chadatanisme.—De cette manière certains individus tâchent d'en imposer au public; on s'en sert comme d'un moyen artificiel pour tromper le public et on engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le public de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean où on ne montre aucun effet qui ne puisse être soumis au plus stricte examen.

B. MEERAN.

On voudra bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'épicerie de M. Bell. Québec, 22 Décembre, 1849.

La Compagnie de GRAENFENBERG,

La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$ 100,000.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, quelle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont été examinés et attestés par le Dr. J. B. Bowles.

Bureau de la Compagnie de Graenfenberg, 7 Broadway, No. 50 New-York, le 10 mai 1848.

LES MEDICINES DE GRAENFENBERG. Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquelles ils sont recommandés.

LES PILULES VÉGÉTALES DE Graenfenberg. Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pilules.

Les As-hème, Les Maladies Biliéuses, Les Glous, Les Inséctions action défectueuse.

Les Maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toux pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée.

La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Constipation dyspeptique, La Digestion imparfaite.

Le Sang porté à la tête, Les Maladies d'Oreilles, Les Érysipèles, L'Épilepsie.

Les saignements de Nez, La fièvre intermittente, Les Vécitues, La Grippe.

Des brûlures de cœur, Le mal de tête, L'hystérie, Les relations d'arine, L'indigestion.

L'inflammation des parties vitales, L'inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie.

Les suppressions mensuelles, Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre nerveuse, intermittente ou continue.

Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

FRUX TRENTÉ SOUS LA BOITE. ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFENBERG ENTIEREMENT VÉGÉTALE.

Arrangée avec soin et dirigée par la compagnie de Graenfenberg et tirée d'une qualité de plantes médicinales PURIFIANTES, AROMATISSEES OU TONIQUES, de racines, d'herbes et d'épices recueillies dans les forêts et les prairies de l'Amérique.

LA PANACHEE DES ENFANTS. Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays.

Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opéré des cures merveilleuses.

LA MOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX. Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux.

La Salsepareille de Graenfenberg. Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille.

La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Secours Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les poutons et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

Paix 1s. 3d. en Boite avec d'amples instructions Seul Agent pour Québec, JOSEPH BOWLES, Médecin, avenue de la Haute-Ville.

Librairie

En Gros et en Détail.

Instruments

de Musique.

Imagerie

Religieuse, Historique et Profane.

Papeterie

En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE,

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC. Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d. ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Chastel, 1 vol. in-12. 6s-6d. ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12. 6s-6d.

LETTRES écrites à un provincial, par Blaise Pascal, in-12. 6s-6d. LAROCHEFOUCAULD, réflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauvenargues, in-12. 5s.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES à OUVRAGE, JOUETS D'ENFANTS. Includes items like Champagne, Papier maché, En bois de Rose, En Gros et en Détail.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No 2, RUE LA FABRIQUE, vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, PRÈS du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Parapluis Français, Etc. LES Souffrants viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Perdue. ANNE ROHAN, âgée de 11 ans, fut laissée à Paris par ses parents. Elle a été retrouvée à la station de la quarantaine à Québec.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE. DU DOCTEUR TOWNSEND. Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre.

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUÉRIR. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

DEUX ENFANTS GUÉRIS. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

ASYLE DES ALIENES. James Cummings Esq. l'un des artisans à Passie, Blackwells Island, est celui dont il est question dans la lettre suivante.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consomption est incurable si vous le pouvez.

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement.

INCAPABLE DE MARCHER. On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la suite pour décomposer les aliments.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

ASYLE DES ALIENES. James Cummings Esq. l'un des artisans à Passie, Blackwells Island, est celui dont il est question dans la lettre suivante.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consomption est incurable si vous le pouvez.

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement.

INCAPABLE DE MARCHER. On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la suite pour décomposer les aliments.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

Joseph Petitoler, Notaire, rue St. Joseph, N° 11, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Passio, ARTISTE Italien. Rue Condamine, Haute-Ville, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS. L'INSTITUT CANADIEN de Québec fonde plusieurs fois par semaine, les MARDI et VENDREDI; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, les MARDI et VENDREDI; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire.

Nouvelle Établissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamoignon, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que 25 centimes par an.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous, 2s-6d. Chaque insertion subséquente, 7s-6d.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montreal, MM. F. R. Fabre, etc. Trois-Rivières, P. Naudin, etc. Québec, M. J. B. Bowles, etc.